

LES ENFANTS ET LA COVID-19

ON RESTE VIGILANT POUR ÉVITER LA PROPAGATION

Si votre enfant présente des symptômes, composez le 819-971-8846 dans les plus brefs délais et suivez les directives qui vous seront données par l'infirmière. L'enfant malade doit s'isoler à la maison jusqu'à ce qu'il reçoive les directives du Centre de santé de Manawan. Avisez l'école aussi.

Ces symptômes d'allure grippale peuvent s'apparenter à ceux de la COVID-19, mais ne signifient pas une infection à celle-ci. Toutefois, avant d'avoir obtenu les directives du Centre de santé, il est recommandé de garder votre enfant à la maison et d'éviter les contacts avec les autres personnes

Les symptômes à surveiller sont :

Fièvre	Symptômes généraux :
<ul style="list-style-type: none">• 38,0 °C (101,3 °F) et plus : température rectale chez l'enfant de moins de 5 ans OU température buccale chez l'enfant de plus de 5 ans et l'adulte• ou 1,1 °C de plus que la valeur habituelle de la personne	<ul style="list-style-type: none">• Grande fatigue• Perte d'appétit importante• Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)• Perte soudaine d'odorat sans congestion nasale avec ou sans perte de goût
Symptômes respiratoires	Symptômes gastro-intestinaux
<ul style="list-style-type: none">• Toux (nouvelle ou aggravée)• Essoufflement, difficulté à respirer• Mal de gorge• Nez qui coule ou congestion nasale	<ul style="list-style-type: none">• Vomissements• Diarrhée• Maux de ventre

Ne laissez pas votre enfant à l'école et au service de garde :

- Si vous avez reçu la consigne du Centre de santé de vous isoler à la maison (votre enfant de même que ses contacts) ;
- S'il y a un risque que votre enfant soit atteint ou si vous croyez qu'il a été en contact avec un cas de COVID-19 ;
- Si vous êtes en quarantaine après un séjour hors du Canada.

En l'absence de COVID-19, les personnes (enfants et adultes) qui présentent des symptômes d'allure grippale pourront réintégrer leurs activités lorsque chacune des deux conditions suivantes seront remplies :

- 48 heures après la résolution de la fièvre (sans prise de médicaments) ; **ET**
- 24 heures après une amélioration significative des autres symptômes.

Pour toute autre condition, les critères de santé habituels s'appliquent pour la présence à l'école et au service de garde. Par conséquent, les enfants qui présentent un bon état général (capacité d'effectuer les activités habituelles) peuvent fréquenter leur école et leur service de garde (en particulier, pas d'exclusion pour un rhume).

